▶ Polémique : du courrier en partie trié par des détenus du Havre

Test mal reçu à La Poste

■ Face à une surcharge exceptionnelle d'activité, la direction régionale de La Poste a récemment expérimenté la sous-traitance d'une partie du tri du courrier par des détenus du centre pénitentiaire du Havre.

■ L'entreprise a beau évoquer sa responsabilité d'entreprise citoyenne en faveur de la réinsertion, la pilule passe très mal auprès de la CGT, notamment. Celle-ci y voit le recours déguisé à une main-d'œuvre bon marché au détriment des salariés.

■ Deux députés se sont emparés de la question.

L'expérience de tri du courrier par des détenus est aujourd'hui terminée (photo d'illustration AFP)

Sur le papier, l'initiative semble tout à fait louable, mais elle fait pourtant tiquer le syndicat CGT de La Poste en **Seine-Maritime**, qui y voit l'illustration de « *l'obsession de la baisse des coûts salariaux* ». Durant environ un mois et demi, de début avril à mi-mai, la direction régionale de l'entreprise a sous-traité une partie du tri de son courrier dit « reflex » (retour à l'expéditeur) à des détenus du centre pénitentiaire du **Havre**. « *Une expérimentation* », fait valoir La Poste, qui avait pour but de faire face à un pic d'activité et qui « *s'inscrit dans la volonté et l'engagement du groupe d'intégrer et maintenir dans l'emploi les personnes en situation de réinsertion, mais aussi dans le cadre de notre engagement en matière de responsabilité sociétale des entreprises* », selon un courrier adressé aux représentants syndicaux, fin mars dernier.

Une profession assermentée

Sauf que c'est « *avec incrédulité* » que la CGT a reçu l'annonce, d'après la lettre envoyée en retour au directeur de la plate-forme industrielle du courrier (PIC) du Madrillet, à **Saint-Étienne-du-Rouvray**. Celle-ci exige de « *ne pas donner suite à ce test et d'ouvrir des négociations pour le traitement de l'intégralité du trafic postal au sein de La Poste* ». La demande a été en partie exaucée, puisque « *nous avons décidé de ne pas renouveler cette expérimentation* », indique aujourd'hui un porte-parole de La Poste, dans l'impossibilité toutefois de détailler les raisons de ce renoncement. **Bruno Vénuat**, secrétaire de la CGT-FAPT (Fédération des activités postales et de télécommunications) de Seine-Maritime, croit savoir « *qu'au moins un courrier de détenu est repassé en retour par le centre pénitentiaire : cela pose forcément un problème* ». La fin du test havrais signifie-t-elle pour autant l'abandon de l'idée ? Toujours d'après Bruno Vénuat, la sous-traitance d'une partie du courrier « reflex » à des détenus pourrait de nouveau être envisagée, mais avec d'autres établissements pénitentiaires de la région, tels que **Val-de-Reuil**. Là encore, La Poste assure ne pas être en mesure de confirmer. « *Effectivement, cela reste une piste, mais actuellement la direction réfléchit et n'a pris aucun contact.* »

Des réponses précises, **Jean-Paul Lecoq** en attend toujours lui aussi. « *Depuis une quinzaine de jours* » et l'envoi - à son tour - d'une missive à la direction régionale de l'entreprise. « *La Poste se vante de distribuer tous les courriers en moins de 24 heures... sauf pour moi* », plaisante le député communiste de la 8e circonscription de Seine-Maritime (sur laquelle se situe le centre pénitentiaire du Havre), relais des inquiétudes syndicales. « *Si la démarche de La Poste implique une véritable réinsertion derrière, cela a du sens. Sinon, c'est de l'exploitation à pas cher.* »

Or, en sa qualité d'entreprise chargée de rendre un service public, La Poste exige toujours un casier judiciaire vierge auprès de ses nouveaux arrivants. Difficile, dans ces conditions, d'imaginer un retour durable à l'emploi pour d'anciens détenus ! Par ailleurs, le métier de facteur se caractérise par une assermentation « *qui garantit la sécurité et la confidentialité des plis* », rappelle Jean-Paul Lecoq.

Dans ces conditions, « *qui encadre les détenus ?* », interroge le député. « *Pour ma part, hormis au tout début pour l'installation des casiers, je n'ai eu aucun écho quant à la présence de postiers sur place* », affirme Bruno Vénuat. « *Si, pour certains plis, le contenu peut sembler anodin, nous ne pouvons présumer de leur importance : informations personnelles, codes...* », alerte également son syndicat.

« *Il y a bien eu deux encadrants de la PIC de Rouen, qui ont formé pendant deux jours les équipes dans le centre pénitentiaire* », précise la direction à *Paris-Normandie*. Pour la suite, les prisonniers ont été accompagnés par des « *encadrants de Gepsa, qui effectuaient le suivi quotidien sur place* », ajoute-t-elle. Intermédiaire entre La Poste et l'administration pénitentiaire, Gepsa est un opérateur de services publics spécialisé dans la sous-traitance et de la réinsertion professionnelle en milieu carcéral (sollicité par *Paris-Normandie*, ce dernier n'a pas donné suite).

« Une entreprise citoyenne »

« *Nous ne travaillons pas avec les prisons, ou avec les Esat* (Établissements et services d'aide par le travail), *pour une question de prix*, insiste le porte-parole de la direction régionale de La Poste. *Nous sommes une entreprise citoyenne, soucieuse de montrer l'exemple. En tant qu'ancienne administration, nous gardons un lien très fort avec l'État, qui nous encourage dans cette voie. Il n'est d'ailleurs pas rare, non plus, que des détenus effectuent un stage à La Poste, ou que des personnes condamnées y effectuent leur travail d'intérêt général.* »

Il faudra certainement plus que des déclarations vertueuses pour convaincre la CGT-FAPT 76, qui réclame plutôt « *la création de positions de travail, notamment pour le tri des plis « reflex », qui permettent le maintien en activité des collègues souffrant de handicaps et inaptitudes* ». Jean-Paul Lecoq, lui, ne s'interdit pas d'aller chercher les réponses à ses interrogations directement, « *les yeux dans les yeux* », auprès du PDG de l'entreprise, **Philippe Wahl**. « *Je fais partie de ceux qui se rendent aux petits-déjeuners qu'il organise régulièrement avec les députés* », dit-il. À moins que La Poste ne retrouve d'ici là son adresse.

« S'il y a une véritable réinsertion derrière, cela a du sens. Sinon, c'est de l'exploitation à pas cher »

Jean-Paul Lecoq, député communiste de la 8e circonscription de Seine-Maritime

Questions sur l'emploi

« À partir du moment où cette charge est perdue pour les postiers, quelles conséquences pour eux ? », s'inquiète Jean-Paul Lecoq. Même préoccupation pour Hubert Wulfranc, autre député PCF seinomarin, qui s'est aussi emparé du dossier en réclamant à La Poste « une politique ambitieuse de recrutements d'agents en CDI au lieu de recourir aux contrats précaires et à la sous-traitance en milieu pénitentiaire ».

« Que nos postiers se rassurent », répond la direction régionale, au nom du « modèle social unique en France » de l'entreprise. L'initiative pénitentiaire répondait à « un pic d'activité que nous devions absorber, comme le ferait n'importe quelle entreprise », indique-t-elle. Cette surcharge de tri « reflex » est notamment liée aux « campagnes publicitaires assurées par deux gros routeurs basés dans l'Eure, qui ont une activité à l'échelle européenne : ils envoient énormément de courrier, avec un fort taux d'erreur ».

THOMAS DUBOIS
t.dubois@presse-normande.com